

Le RUSÉ

Cette semaine les fonctionnaires étaient appelés, par trois syndicats, à descendre dans la rue. Une grève pour réclamer une augmentation du point d'indice gelé depuis 2010, des créations de postes et l'abrogation de la journée de carence. On ne peut pas dire que cette grève ait été un vrai grand et beau succès. Si l'on en croit les chiffres ils n'étaient que 150 000 à avoir répondu présent. Peu au regard des 5,2 millions d'agents que compte la France. Et pourtant les revendications sont loin d'être abusives... Alors que l'inflation a pris 4% depuis 2009, la valeur du point d'indice des fonctionnaires est stable, voire en diminution, depuis 2010. La réponse de l'Etat arrive comme une rengaine quel que soit le Gouvernement : il n'y a pas d'argent, les caisses de l'Etat sont vides, c'est la crise les Français doivent se serrer la ceinture. Les Français, enfin, pas tous. Fin 2012 on apprenait que le conseil d'Etat allait augmenter ses crédits de 6% soit 20 millions d'euros dont 2 millions d'euros serviraient à revaloriser les salaires. Quant à l'inspection des finances et au contrôle financier de l'Etat, ils s'attribuent une augmentation de 3 millions d'euros, soit 5% par an dans un corps où la rémunération moyenne frôle les 140 000 €, autrement dit, 200 000 € pour certains de ses membres... Mais pour les fonctionnaires « normaux », dont 25% gagnent le SMIC, pas moyen de trouver un euro. Et on ne vous parle même pas des conditions de travail dans les hôpitaux où le personnel réclame une meilleure reconnaissance, qui passe par le salaire, mais aussi des postes supplémentaires. Bref, il y a ceux qui exigent des efforts et ceux qui les font...

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



Débat d'orientation budgétaire : les familles continueront à payer

Le débat d'orientation budgétaire a une nouvelle fois donné lieu à de vifs échanges entre Natacha Bouchart et l'opposition. C'est Caroline Matrat Maenhout qui faisait tout d'abord remarquer que, contrairement aux obligations de la loi, les membres de l'opposition ne bénéficiaient pas de toutes les informations nécessaires pour leur permettre de se faire une opinion sur le budget proposé. Pour Natacha Bouchart, « si les éléments ne vous suffisent pas, eh bien faite votre procédure, nous ferons la nôtre. » Fermez le ban. C'est vrai que le respect de la loi, ce n'est pas trop le truc de Natacha.

Charles François intervenait pour déclarer que la principale réussite de la municipalité était d'avoir réussi à augmenter les impôts locaux de 40% depuis sont arrivées. « Sur la fiscalité, il est évident que nous ne voyons pas la même chose, répondait Natacha Bouchart. L'effort fiscal était de 1,74 en 2007, et de 1,485 en 2011, ce qui veut dire que le pouvoir fiscal a augmenté alors que l'effort a diminué. L'effort fiscal repose toujours sur les mêmes foyers à Calais alors que dans le même temps les services et le cadre de vie se sont améliorés. »



Jacky Hénin intervenait à son tour :

« - Première remarque, la page 7 du document consacre l'augmentation progressive des charges de fonctionnement durant votre mandat, un budget fonctionnement qui atteint aujourd'hui la somme de 95 millions d'euros, et qui ne s'est jamais trouvé inférieur à 60% du budget, là où nous nous situons nous à 52% du budget. Dans le même temps, le montant des investissements n'a fait que reculer, a vu son incitation en masses finan-

cières pour l'économie locale se réduire de manière considérable.

- Seconde remarque, elle concerne la dette. Conformément à ce que nous avons toujours soutenu dans cette enceinte, l'annuité de la dette est allée en constante diminution, sous l'effet de plusieurs phénomènes.

La renégociation de certains emprunts qui a amené une diminution des taux d'intérêts.

La disparition naturelle d'emprunts, arrivés à leur terme.

Ainsi donc, est encore

confirmé le fait qu'il n'y a jamais eu péril en la demeure, d'autant qu'il est resté chaque année en fin d'exercice un solde plus que positif.

Que nous nous sommes vus attribuer par l'Etat 2 millions d'euros au titre de la non-imposition des structures portuaires. Une imposition qui devrait rapporter chaque année à venir la somme de 400 à 500 000 euros et peut-être plus

J'en terminerai par un simple constat : la dette était de 102 671 000 millions d'euros au 31/12/2009, elle est aujourd'hui à 99 710 000 €.

Un recul sans grande signification, avec, c'est important de le préciser, plus de 40% d'investissements en moins.

- Troisième remarque, la fiscalité.

Alors que jusqu'en 2008, elle évoluait en fonction de la capacité des Calaisiens à assumer l'impôt, elle a, disons-le franchement, explosé.

Avec une évolution toute particulière pour la taxe d'habitation.

Avec une progression importante des bases, un relèvement conséquent du taux local et une disparition des rabais consentis précédem-

Suite p 2

En bref... En bref... En bref... En bref... En b

Toute rouge

Mais pas de colère cette fois : non, Natacha Bouchart avait juste vêtu, lors du dernier conseil municipal, une veste d'un beau rouge. Jean-Marc Leroy quant à lui arborait une écharpe couleur rubis. Et là on se dit que non seulement le rouge n'est plus banni en mairie mais il commence même à avoir le vent en poupe. Un signe ?

En poupe on vous dit

Puisqu'on vous le dit que le rouge a le vent en poupe. Dernièrement les panneaux de façade du nouvel office de tourisme ont été changés. A l'époque l'architecte dans son projet avait prévu que les

panneaux en question devaient être rouges. Refus de Natacha Bouchart. Lors des travaux de rénovation ce sont donc des panneaux d'une couleur indéterminée mais fadasse qui ont été installés. Et finalement ça n'a pas plu. Moralité, ils ont été changés tout récemment pour des panneaux... rouges grenat... Eh oui, on y revient toujours...

Dans le n° 200...

A l'occasion du numéro 200 de votre Rusé préféré nous reviendrons en détail sur les autres points importants du conseil : les ventes de terrains par l'OPHLM et le coût exorbitant des dégâts causés sur les bonbons de l'artiste Laurence Jenkell.

On le note

On vous rappelle que l'Atelier est ouvert tous les vendredis soirs à partir 18 h 30, alors n'hésitez pas à venir y passer un moment en toute tranquillité et entre copains. Vous pourrez ainsi vous tenir informés des dernières initiatives, décider de participer à une initiative de soutien, poser les questions qui vous trottent dans la tête. Nous vous rappelons également que la semaine prochaine sort le n° 200.

Suite de la p 1

ment par notre majorité, le contribuable calaisien a vu sa taxe d'habitation exploser.

Contrairement à ce que vous avancez régulièrement, vous ne faites pas reculer la taxe d'habitation. Tout au plus, avez-vous diminué l'an dernier le taux.

Mais ça n'est pas suffisant pour obtenir une baisse, surtout quand les bases augmentent et quand les autres collectivités présentes dans ces calculs sont obligées de faire progresser l'impôt pour cause de dotations d'Etat en recul et surtout compte tenu de charges de solidarité en progressions constantes. Ainsi, même avec une diminution du taux vous avez une augmentation de la taxe.

Une augmentation que vous-même et votre majorité avez choisi de faire supporter davantage par les familles que par l'impôt foncier.

Un impôt foncier en progression, mais aujourd'hui encore inférieur de 4,5 points à l'imposition foncière régionale.

Ainsi à Arras, à Douai, à Valenciennes, comme à Boulogne, Dunkerque, Lens, Saint-Omer, on a compris qu'il était nécessaire d'avoir une juste répartition entre

l'impôt foncier et la taxe d'habitation, alors que chez nous on préfère taxer davantage les familles. C'est un choix !

- Quatrième remarque, page 30 chacun pourra constater l'évolution importante des prélèvements sur le contribuable calaisien.

Dernière remarque et non des moindres, la page 38 confirme que 35 % des investissements budgétés pour l'exercice ne sont pas réalisés, ce qui une fois encore confirme nos propos. »

Bien évidemment Natacha Bouchart ne partageait pas du tout le raisonnement de Jacky Hénin : « Sur l'excédent, M. Hénin, euh, pffffff... Vous dites que la dette n'a pas diminué comme il se doit... Je dois dire qu'avec le raisonnement que vous prenez, de prendre les non-investissements, de faire diminuer les impôts, je finis par comprendre comment la dette de la commune a augmenté de manière exponentielle en moins de 2 ans. Je vais vous rappeler la mécanique budgétaire. Nous avons fait le choix de la baisse depuis 3 ans : - 5, -2, stabilisation. Puis il y a les recettes, elles diminuent. Puis dans mon excédent, dois-je vous

rappeler encore qu'on doit immobiliser 7 millions pour payer votre dette ? Le reste sert à notre autofinancement et à éviter le recours à l'emprunt ou pour équilibrer la section de fonctionnement. Pour les bases, la ville n'y est pour rien sur l'augmentation, nous on a diminué les taux d'imposition. Cette gestion est maîtrisée. »

Jacky Hénin ne comptait pas en rester là : « Pour apporter une précision, vous répondez à mon intervention par des propos que je ne tiens pas ce soir. Je n'ai parlé ce soir que de chiffres qui sont dans le document. Vous dites : vous faites des propositions et je comprends mieux la dette. Je ne le renie pas, s'il y avait dette, c'est parce qu'on a fait des investissements. En terme de gestion, je suis prêt à un débat public. »

Une proposition qui n'a pas plu à Natacha Bouchart : « Je ne sais pas ce que vous cherchez, je n'ai rien à vous prouver. Tout le monde sait à Calais qu'il n'y a que vous qui avez raison dans la vie (!!!) »

Une manière comme une autre de décliner l'invitation. Natacha Bouchart aurait-elle peur d'être ridicule ?

Autorisation d'exploiter accordée à DCB

Nicole Lheureux avait commencé son intervention concernant la délibération Environnement 1 relative à l'autorisation d'exploiter des entrepôts de stockage par la société DCB International en déclarant : « Le groupe socialiste défendra tous les projets porteurs d'emplois. » Avant d'ajouter que « L'enquête publique ne devant se terminer que le 31 janvier (le lendemain du conseil NDLR) nous demandons le report de cette délibération au prochain conseil. » Une requête « qui va faire perdre 2 mois à des gens qui ont besoin d'emploi, vous voulez assumer ça ? » répondait Natacha Bouchart. Jacky Hénin demandait une clarification juridique : « Devons-nous délibérer avant la fin de l'enquête publique ? » Réponse de Philippe Mignonnet : « Oui ».

Les socialistes sont les seuls à s'être abstenus.

Contrats Emplois d'avenir

Concernant les contrats emplois d'avenir, Jacky Hénin déclarait : « Quels que soient les défauts de ce dispositif, il permettra (c'est ce que nous souhaitons) à des jeunes de s'en sortir. Alors oui à cette délibération, mais surtout trois fois oui à une autre politique économique qui servent d'abord nos concitoyens, avant que de servir les actionnaires. » Caroline Matrat prenait la parole à son tour pour demander des précisions : « Pourquoi 25 alors que le bassin du Calais peut disposer de plus... Pourquoi 25 ? Parce qu'on a un budget. J'ai choisi de suspendre la réforme des rythmes scolaires (??) ». « C'est le président qui vous permet cette réflexion, répondait alors Caroline Matrat avant de revenir sur la délibération, je vous demande sur quelles missions vous les embauchez, pouvez-vous me dire ce que vous comptez leur faire faire ? ». A la surprise générale, Natacha Bouchart répondait « Non, je ne peux pas. C'est parce que vous avez l'esprit vif et rapide et que vous vous précipitez. Je regarde... Et collectivement car je suis quelqu'un de dialogue (sic). Je ne suis pas Dieu, je ne décide pas seule. »

CRUFC - Stella : clubs à la dérive

La délibération Finances 1 concernant le mandatement des financements aux associations permettait à Jacky Hénin d'évoquer le cas des clubs du CRUFC et de la Stella. « J'ai un problème avec les subventions à la Stella et au CRUFC commençait Jacky Hénin. Depuis ma dernière intervention la situation s'est encore aggravée. Je trouve qu'on devrait dissocier les autres clubs de ces deux-là. Elle sont l'objet de mauvaises gestions qui les mettent en difficulté. Votons une subvention qui leur permette de vivre au mois le mois. »

Natacha Bouchart ne pouvait qu'approuver : « sur le principe de séparer, je ne peux qu'être accord avec vous. Un gros travail a été fait par le contrôleur de gestion. On a plusieurs options. J'ai convoqué le bureau la semaine passée, je leur ai demandé de travailler entre eux pour que le remboursement des frais non remboursés soit remboursés... (!!!) L'objectif est de suivre le plan de sauvegarde qui reste une priorité. Pour le CRUFC, j'ai demandé que la subvention soit mensuelle. Le comité de direction a renouvelé sa confiance au trésorier mais pas au président. C'est M. Tranchant qui a été élu. Ils ont voté un taux de 55 % des frais. (sic). »

Pour Jacky Hénin, « la ville de Calais est aussi en droit de demander des comptes. Quant au trésorier, j'ai du mal à comprendre qu'il ne savait pas, ce n'est pas sérieux ! Ces deux personnes-là n'ont plus rien à faire au CRUFC. » Jean-Marc Leroy répondait alors : « de toute façon les comptes sont maquillés, ça existe depuis des années. » (re-sic)

A propos de la Stella, Jacky Hénin demandait « a-t-on une idée du passif ? » « Un petit 100 000 €, selon Natacha Bouchart. On leur a demandé de faire un effort important, ils ont dénoncé l'ensemble des bails en cours » (en pas français dans le texte...).

Jacky Hénin demandait alors que lors du prochain conseil les chiffres du déficit de la Stella leur soient fournis via le contrôleur de gestion.

Jacky Hénin à la rencontre des collégiens de MLK



C'est mercredi dernier 30 janvier, que Jacky Hénin, notre député européen est allé à la rencontre des élèves de deux classes du collège Martin Luther King. Abordant les questions de l'Europe, du Parlement européen, du rôle des députés, les élèves et leurs enseignants avaient sollicité de la direction de leur établissement la possibilité de recevoir un député afin de pouvoir lui poser un certain nombre de questions. Une multitude de question devant lesquelles le député, de la circonscription du Nord-Ouest, ne s'est pas défilé.

Nous vous livrons les principales d'entre elles : « Qu'est-ce qu'un député européen ? Que faites-vous dans les différentes commissions ? Avez-vous choisi de les intégrer ? Proposez-vous des choses concrètes pour le Calais ? Représentez-vous le territoire du Calais ? Avez-vous un chauffeur ? Des collaborateurs ? Des conseillers ? Un garde du corps ? Combien gagnez-vous ? Combien d'heures travaillez-vous par semaine ?... » Une rencontre qui aura permis à chacun de se faire une meilleure opinion de l'autre. Un député qui s'est déclaré volontaire pour renouveler l'expérience, avec ce collège ou toute autre entité scolaire qui en ferait la demande, selon les disponibilités.

Poil à gratter

Noyer le poisson

Elle a le truc Natacha Bouchart. Oui, elle a le truc pour saouler son auditoire avec des interventions fleuves qui n'ont pas toujours rapport avec la question. Quand elle est un tant soit peu dans la difficulté, elle se réfugie dans les petits papiers soigneusement préparés par son cabinet et n'hésite pas à « donner des précisions » que personne ne lui a demandé sur à peu près tout et n'importe quoi. N'hésitant pas, le plus souvent, à s'écarter du sujet. Et cela dure durant des minutes qui sont alors interminables. Mais c'est pas grave, le but est atteint : plus personne n'écoute et en attendant elle a noyé le poisson...

Une halle multifonctionnelle

Le dernier conseil municipal a débuté avec une présentation de la future halle de la place d'Armes par le cabinet Tank architecture. Et là, sans rire, on se dit que le cabinet porte bien son nom car la halle de Natacha a un peu des allures de bunker. Un beau bunker, on vous rassure. Le bâtiment rectangulaire et plutôt massif sera recouvert d'une « coque plissée de bois et de panneaux d'aluminium ». Quant à l'usage qui en sera fait, on peut vous dire qu'il s'agira d'une halle multifonctionnelle, qui pourra accueillir des spectacles, des défilés de mode (tiens, il y avait déjà la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode pour ça...) et même, en partie, les commerçants du marché dans sa version ouverte (tiens, on croyait que c'était ça l'objectif principal...). D'une hauteur (utile) de 9 m, d'une longueur de 42 m, la halle se positionnera au fond de la place, devant la pharmacie, Calais Vins et le petit Match et coûtera la bagatelle de 3,4 millions d'euros.